

MAI/77
DOCS e2

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 5, No 20
(Hebdomadaire)

le 18 mai 1977

Les relations Canada-États-Unis ont un caractère vraiment unique	1
Nouveau sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures	3
Enquête sur l'incidence socio-économique du pipeline de l'Alaska	3
Colloque canadien des études africaines	3
Remise de décorations de l'Ordre du Canada	4
Réaménagement du "Berceau des Parcs"	4
La chronique des arts	5
Une femme survit à un arrêt du coeur de quatre heures	6
Une collection de précieux souvenirs	6
Le film des Jeux olympiques est terminé; il jouira d'une distribution internationale	7
Nouvelles brèves	8

Les relations Canada-États-Unis ont un caractère vraiment unique (D. Jamieson)

"Les relations entre le Canada et les États-Unis sont beaucoup plus étendues et plus profondes qu'elles ne le paraissent" a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, dans une allocution prononcée devant le Southern Council on International and Public Affairs et le Council on Foreign Relations, à Atlanta, Georgie, É.-U., le 29 avril.

Nos deux pays disposent d'un réseau étroit de contacts et de communications unique au monde", a ajouté le ministre; il a toutefois relevé quelques images, pas tout à fait justes et souvent dépassées, qui persistent de part et d'autre concernant nos deux pays.

Voici quelques extraits de son allocution:

...En matière de relations internationales, les gouvernements, nourris de la tradition et attentifs à la moindre nuance diplomatique, ont toujours eu tendance à agir en fonction d'un code strictement défini.

...Dans cette relation, cependant, la connaissance que nous avons les uns des autres n'a pas progressé au même rythme que notre bonne volonté. Bon nombre de Canadiens ont, des États-Unis et de votre région en particulier, une perception inexacte ou dépassée. De même, je sais qu'il existe aux États-Unis des idées sur le Canada qui sont incomplètes et, à l'occasion, trompeuses. Il m'arrive de penser que les peuples canadien et américain s'examinent par les deux bouts de la lorgnette. Rares sont les jours où les Canadiens n'apprennent pas quelque chose sur un événement auquel les États-Unis sont mêlés. Nous sommes très sensibles à tout ce qui est américain — quelques-uns diraient que nous le sommes à l'excès. Les Américains prennent de plus en plus conscience de la réalité du Canada, et pourtant, de part et d'autre, les images ne sont pas toujours justes.

...Les Américains se sont quelque peu mépris sur la Loi sur l'investissement étranger et ses conséquences... Depuis 1973, en vertu de cette loi, nous examinons certains projets d'investissement pour nous assurer qu'ils apporteront un avantage appréciable au Canada. A coup sûr, il n'y a rien là d'incompatible avec l'encouragement à la venue de capitaux étrangers. Dans un pays où les investissements étran-

gers sont d'un niveau si élevé, — plus de 30 milliards de dollars pour les seuls capitaux américains —, il est logique de veiller à ce qu'ils soient avantageux tant pour le pays d'accueil que pour l'investisseur. Les faits montrent que l'application de la loi a été équitable, qu'il n'y a pas eu de discrimination à l'endroit du pays d'origine, et que tous les intéressés s'en sont fort bien trouvés.

Malentendu à dissiper

Il existe quantité d'autres malentendus. Prenons le cas de la situation énergétique du Canada. C'est une opinion largement répandue, même chez les Canadiens, que le Canada dispose de réserves en combustibles fossiles beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont en réalité. Ainsi, notre politique de réduction des exportations de pétrole vers les États-Unis a été considérée ici comme une fermeture du robinet. Il ne s'agissait, en fait, que d'une initiative, semblable à la vôtre, pour ménager nos réserves décroissantes. Comment dissiper ces malentendus et, mieux encore, éviter qu'ils se reproduisent est une question qui me tient à coeur.

Si les communications par les voies officielles entre nos deux instances fédérales n'ont cessé d'être excellentes, je sais trop (par mon expérience à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement), que les Canadiens doivent néanmoins prêter plus d'attention aux autres importants centres d'influence et de décision de votre pays. Nous devrions faire connaître, avec plus de



vigueur, au Congrès et aux groupes de citoyens, tel que le vôtre, nos politiques et nos objectifs si nous voulons combler certaines lacunes; c'est un de mes premiers objectifs à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

...Bien sûr nos objectifs nationaux réciproques ne coïncident pas toujours. Étant donné l'ampleur de notre association, la complexité de notre collaboration économique et la vitalité de nos régimes politiques, la rareté des problèmes entre nous ne laisse pas d'étonner. A mes yeux, le brio avec lequel nous savons résoudre les problèmes est particulièrement révélateur.

En ce moment, il nous reste d'importantes questions à régler de manière satisfaisante. J'aimerais exposer la façon dont j'aborde certaines des grandes questions et, ce faisant, relancer l'esprit de coopération étroite et de négociation de bonne foi qui détermineront notre attitude devant les questions précises qui nous attendent.

Les négociations sur les pêches

Par exemple, nous nous efforçons de fixer définitivement quatre frontières maritimes entre le Canada et les États-Unis, et les droits de pêche qui en découlent. Vous conviendrez que les négociations touchant les territoires sont particulièrement difficiles, surtout si l'on considère le potentiel minéral, pétrolier et halieutique en jeu. La décision d'étendre nos zones économiques respectives à 200 milles au large des côtes a précipité les choses. Les négociations sur la pêche avaient abouti à une impasse en février. Faute d'un accord quelconque, les risques s'amplifiaient de voir les deux pays appliquer leurs règlements de pêche dans les zones où les juridictions se chevauchent, ce qui aurait compliqué des négociations frontalières, au demeurant fort exigeantes. Notre objectif a été jusqu'ici de conserver nos pratiques de pêche actuelles sans bouleverser celles de l'autre partie. C'est dans cet esprit que le premier ministre et votre président, lors de leur réunion à Washington, ont convenu d'arrangements provisoires qui allouent plus de temps pour ces négociations complexes.

Nous devons donc poursuivre dans cette voie, tirer parti des délais qui nous sont impartis, et nous efforcer de trouver un règlement permanent à la question frontalière. Si nous parvenons à dégager une solution mutuellement

avantageuse à une question aussi épineuse, ce jalon historique marquera assurément la conduite de nos relations dans les années futures.

Les négociations actuelles sur le relèvement du barème des droits de passage de la Voie maritime du Saint-Laurent offrent une occasion semblable. La Voie maritime est l'une des grandes réussites de la coopération canado-américaine, et bien que les deux pays mettent l'accent sur des points différents en raison de la particularité de leurs intérêts, je vois surtout dans ces négociations l'occasion d'illustrer à nouveau le genre de réalisation auquel donne lieu la collaboration harmonieuse entre nos deux pays. Il ne devrait pas être nécessaire de recourir à des options juridiques officielles touchant l'Accord actuel sur la Voie maritime. Je préférerais de beaucoup un règlement négocié dans lequel les deux pays pourraient y trouver leur compte, et qui illustrerait une fois de plus la façon dont nos relations peuvent et devraient être conduites.

Les ressources énergétiques

...De tous les grands défis auxquels le monde fait face aujourd'hui, la gestion des ressources énergétiques exploitables est, de loin, le plus important. Malgré la préoccupation croissante que suscite chez les Canadiens la diminution de leurs réserves de pétrole et de gaz, le gouvernement du Canada a réagi avec réalisme et promptitude (comme en témoignent nos exportations d'urgence de gaz naturel) face à la pénurie d'énergie qu'ont connue les États-Unis l'hiver dernier. Dans les relations que nous avons eues avec vous en matière d'énergie, nous avons agi en voisins responsables, et nous continuerons de ce faire, malgré le fait que la diminution de nos réserves de pétrole et de gaz réduira notre rôle en ce domaine. L'une des grandes questions est maintenant de savoir comment le gaz du versant nord de l'Alaska sera transporté aux États-Unis: par mer, vers la Côte ouest, ou par terre, en passant par le Canada? Dans le dernier cas, les processus politiques et de réglementation des deux pays devront être terminés avant qu'une décision puisse être prise. Nous nous consultons régulièrement sur les progrès de nos processus respectifs. Dans les faits, les deux gouvernements s'efforcent de conserver la gamme complète

de leurs choix, de sorte qu'une mauvaise coordination n'exclura pas un moyen de transport donné si les deux parties en viennent à le préférer à cause des avantages qu'il présente. A mesure qu'approche l'heure de la décision, je prévois la nécessité pour chacun de nous de faire preuve de plus de soin et d'ouverture afin que nos deux gouvernements demeurent en mesure de choisir la meilleure solution. Je ne voudrais pas que l'un ou l'autre gouvernement soit privé de la gamme complète des choix qui s'offre maintenant à son examen. En tant qu'ami et allié, le Canada voudrait pouvoir vous aider à approvisionner vos centres peuplés qui ont un besoin pressant de cette source d'énergie. Cependant, d'importants intérêts canadiens sont en jeu, et il faut en tenir compte: la précarité de notre approvisionnement futur et la nécessité de disposer d'un réseau de distribution plus efficace pour répondre à nos besoins avec du gaz canadien; notre désir de régler les revendications territoriales des autochtones dans les régions visées; notre souci de mesurer l'impact de la ponction sur l'économie canadienne des capitaux nécessaires au financement d'une entreprise aussi gigantesque; enfin, notre volonté de bien mesurer les incidences écologiques et sociales de la construction de gazoduc dans le Grand Nord.

Advenant le choix d'un tracé terrestre pour l'acheminement du gaz naturel de l'Alaska, c'est à la conciliation des intérêts canadiens et des intérêts américains que nous consacrerons toute notre attention dans les mois à venir. Par contre, le gouvernement du Canada ne voudrait, en aucun cas, déroger à ses procédures normales de réglementation ni passer outre aux conclusions des études spéciales qu'il a commandées pour déterminer les incidences sociales, écologiques et autres des divers projets de gazoduc. Par toute sa complexité et son urgence, il est clair que ce problème va mettre à rude épreuve notre aptitude à nous consulter et à collaborer.

J'en viens maintenant à parler de notre environnement commun. A ce chapitre, il suffit de voir la longue frontière canado-américaine, les innombrables lacs et cours d'eau communs, les terres agricoles et grandes villes adjacentes pour avoir une idée de l'ampleur de la coopération dont nos deux pays sont fiers à juste titre. De part et d'autre, les autorités fédérales et les gou-

Nouveau sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le premier ministre a annoncé, le 5 mai, la nomination de M. Allan E. Gotlieb, au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il succède à M. Basil Robinson, nommé récemment commissaire aux pipe-lines de l'Arctique.

Courte biographie

M. Gotlieb est né à Winnipeg en 1928. Après avoir obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université de Californie en 1949, il fait des études à Oxford, à titre de boursier Rhodes, et reçoit un baccalauréat en droit commercial et une maîtrise ès arts. L'année suivante, il obtient un baccalauréat en droit (LL.B) de l'Université Harvard.

Auteur de trois ouvrages (*Disarmament and International Law*, *Canadian Treaty-Making* et *Human Rights, Federalism and Minorities*) M. Gotlieb a aussi publié de nombreux essais sur l'économie politique et sur le droit international.

Entré au ministère des Affaires extérieures en 1957 il occupe des postes à Ottawa et à Genève. En 1962, il est nommé membre de la délégation canadienne à la Conférence des dix-huit nations sur le désarmement. Il revient à Ottawa en 1964 et est nommé direc-



M. Allan E. Gotlieb

teur à la Direction des affaires juridiques. En 1967, M. Gotlieb est nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et devient sous-ministre des Communications en décembre 1968. Il accède au poste de sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration en 1973. Depuis un an, M. Gotlieb était responsable de l'intégration de la Commission d'assurance-chômage au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

la Commission Berger doit paraître sous peu et que l'on prévoit recevoir les recommandations de l'Office national de l'énergie en juillet. Aux États-Unis, la législation actuelle exigeait que la *Federal Power Commission* ait présenté son rapport au président avant le mois de mai, et ce dernier devra, avant septembre, présenter au Congrès ses recommandations sur l'acheminement du gaz naturel de l'Alaska.

Une décision en août

“Le gouvernement du Canada devrait être en mesure de prendre une décision de principe d'ici le début d'août, a dit M. Allmand. Dans l'éventualité du choix du tracé longeant la route de l'Alaska, il faudra alors que le gouvernement s'empresse de terminer l'étude des répercussions du pipeline et élabore les modalités qui s'imposent.

M. Allmand a fait remarquer que le pipeline proposé le long de la route de l'Alaska traverserait le Yukon sur une longueur d'environ 500 milles et passerait près de six agglomérations de 150 habitants ou plus. D'autres collectivités seront aussi plus au moins, touchées.

“Bien que les décisions concernant ces pipelines seront probablement prises à la fin de l'été, il restera toujours un certain nombre de problèmes assez complexes à résoudre durant les mois suivants.

Enquête sur l'incidence socio-économique du pipeline de l'Alaska

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. W. Allmand, a annoncé la création d'un comité d'enquête dont la tâche sera d'étudier l'incidence socio-économique du gazoduc devant longer la route de l'Alaska.

Le mandat du comité, qui sera présidé par M. K. Lysyk, c.r., doyen de la faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique, prévoit l'identification: a) des principales répercussions socio-économiques du projet de construction du pipeline longeant la route de l'Alaska; b) de l'attitude des habitants de la région visée par le projet; c) des déficiences éventuelles de la mise en oeuvre du projet; et d) des initiatives susceptibles d'être prises afin de répondre aux principales préoccupations et de corriger les faiblesses du projet.

La décision d'établir un comité d'enquête fait suite aux longues consultations du ministère avec l'administration du Yukon et le conseil des Indiens de ce territoire.

Les répercussions environnementales de la construction du pipeline seront évaluées par un comité d'étude distinct désigné par le ministre de l'Environnement.

Le comité d'étude devra présenter son rapport, ainsi qu'un compte rendu préliminaire, d'ici le 1^{er} août, de manière que les résultats puissent être considérés par le gouvernement lors des décisions qui devraient être prises au début de l'automne quant aux pipelines dans le Nord.

Si la demande est approuvée, de dire de M. Allmand, le gouvernement créera un deuxième comité d'enquête pour l'aider à établir les modalités de construction et d'exploitation du pipe-line.

M. Allmand a ajouté que le rapport de

Colloque canadien des études africaines

L'Université de Sherbrooke a été l'hôte, du 3 au 6 mai, des délibérations du 7^e colloque de l'Association canadienne des études africaines.

La plupart des Africanistes du Canada et un certain nombre en provenance des États-Unis, de l'Europe et de l'Afrique étaient présents.

Ce congrès multidisciplinaire, — aucun domaine ni discipline n'est écarté —, a été placé sous le thème: “Progress et bonheur ou développement et bien-être en Afrique”.

Dans le cadre des activités du congrès, le Centre d'études en économie coopérative de l'Université de Sherbrooke (CEDEC) a tenu un deuxième colloque sous le thème “Les coopératives en Afrique”.

Remise de décorations de l'Ordre du Canada

Soixante-sept Canadiens ont reçu des insignes de membre de l'Ordre du Canada au cours d'une cérémonie de remise de décorations, présidée par le Chancelier de l'Ordre et gouverneur général du Canada, M. Jules Léger.

Deux personnes recevront la décoration de "Compagnon de l'Ordre," vingt-deux recevront celle d'"Officier" et quarante-trois la décoration de "membre".

L'Ordre du Canada fut établi en 1967 pour reconnaître les contributions exceptionnelles des Canadiens dans les domaines les plus divers.

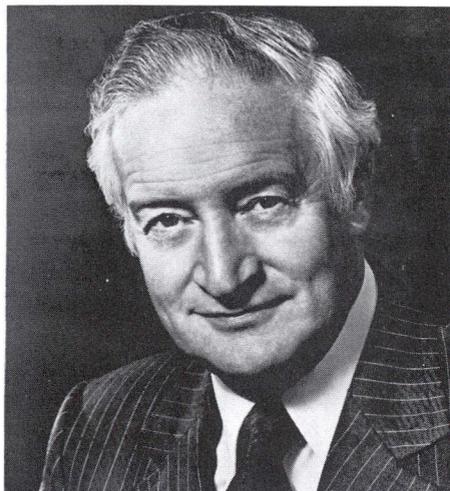
Les deux personnalités qui ont reçu la décoration de "Compagnon de l'Ordre" sont M. Roger Rousseau, CC, et M. David Lewis CC, QC.

M. Roger Rousseau

Né à Trois-Pistoles (Québec), en 1921, M. Roger Rousseau est bachelier en sciences commerciales de *Sir Georges Williams College* de Montréal, il détient le titre de *Master in Business Administration* de l'Université de New York.

En 1941 il fait partie de l'Aviation royale du Canada. Prisonnier de guerre en Europe occidentale, il est démobilisé en 1945 avec le rang de capitaine. En 1951, il entre au Service des délégués commerciaux et, en 1952, il est nommé vice-consul et délégué commercial adjoint à Nouvelle-Orléans. En août 1954, il devient secrétaire commercial adjoint à Mexico; en 1957, à Beyrouth; en 1961, à Buenos Aires.

En 1967 le gouvernement lui confie la charge de ministre conseiller (commer-



M. Roger Rousseau



M. David Lewis

cial) à l'ambassade du Canada à Paris. Il entre au ministère des Affaires exté-

rieures en 1969 et est nommé ambassadeur au Cameroun, puis successivement au Gabon, au Tchad et en République Centrafricaine. Il a été commissaire général des Jeux Olympiques de 1976, président du Conseil d'administration et du Comité organisateur.

M. David Lewis

Né en Pologne en 1909, M. David Lewis émigre à Montréal avec sa famille en 1921. Il entre à l'Université McGill en 1927. Diplômé en 1931, il reçoit une bourse de la Fondation Rhodes; au cours des années passées à Oxford, il a été le premier Canadien à occuper le poste de président de la *Oxford Union*. De retour au Canada en 1935, il pratique le droit à Ottawa, mais la politique demeure son principal intérêt. A la Conférence de la CCF (*Canadian Commonwealth Federation*), à Toronto en 1936, il est élu secrétaire national du parti. Il remplit cette fonction pendant 20 ans. En 1959, il est nommé Conseiller de la reine. Il est l'un des fondateurs du Nouveau Parti démocratique (NPD) en 1961. Élu à la Chambre des Communes en 1962, il est réélu en 1965, 1968 et 1972, et devient chef du NPD en 1971. Il démissionne de son poste en 1975.

M. Lewis fait maintenant de la recherche en même temps qu'il remplit la fonction de professeur de sciences politiques de l'Université Carleton. En 1976, l'Internationale socialiste lui remet un *Silver Plate of Honour* au cours de son congrès à Genève et lui décerne le titre de président honoraire en reconnaissance de son travail au nom de la social-démocratie.

Réaménagement du "Berceau des Parcs"

Pour commémorer en 1985 le centenaire du premier parc national du Canada, le ministre responsable de Parcs Canada, M. Warren Allmand, a annoncé qu'on réaménagera en grande partie les installations des sources thermales *Cave* et *Basin* situées dans le parc national Banff.

Les plans prévoient la modification du bâtiment actuel, dont la construction remonte à 1914, pour en faire un pavillon commémoratif qui servira aussi de centre d'interprétation et dont l'inauguration aura lieu en 1985.

Le gouvernement fédéral avait réservé en 1885 une superficie de 10 milles carrés autour des sources thermales *Cave* et *Basin* à Banff. La région s'est étendue et comprend aujourd'hui les 2 564 milles carrés du parc national Banff.

"Plus de 18 millions de personnes ont visité les parcs nationaux l'année dernière, a dit M. Allmand. Les populations urbaines ne cessent de croître et les parcs nationaux, en réservant au grand public des régions d'une grande beauté naturelle, lui rendent un service majeur dont bénéficient tous les Canadiens."

M. Allmand a ajouté que les plans

de réaménagement de la région des sources *Caves* et *Basin* en sont encore à une étape préliminaire. Le directeur du parc a présenté un certain nombre de propositions au conseil consultatif mais les plans sont loin d'être terminés. De toute façon, dès maintenant nous nous préparons à aménager le foyer du centenaire du parc national, a dit le ministre.

■ Sur un total de 55 demandeurs, 13 bénéficiaires se partageront 40 000\$ en bourses de recherches universitaires sur les relations ouvrières. Ces bourses sont accordées dans le cadre du programme "Travail Canada".

La chronique des arts

Remise des prix du Conseil canadien de la musique

Le Conseil canadien de la musique remettait, le 1^{er} mai, à Vancouver, 23 prix à des compagnies ou artistes canadiens qui se sont distingués au cours de l'année dans le domaine de la musique. Cinq de ces prix ont été remportés par des Québécois dont celui de "L'interprète de l'année" décerné à la mezzo-soprano Huguette Tourangeau. Ce prix couronne l'ensemble des réalisations de Mme Tourangeau au cours de l'année 1976 et son rayonnement à travers le monde. Cette brillante artiste québécoise a connu de



Madame Huguette Tourangeau

grands succès au Metropolitan en 1976 et fera ses débuts à Covent Garden dans *Marie Stuart* de Donizetti, prochainement. Elle chantera également aux côtés de Joan Sutherland dans *Le roi de Lahore*, de Massenet, en décembre prochain avec l'Opéra de Vancouver.

Autres distinctions

Les trois médailles décernées chaque année par le Conseil canadien de la musique ont été remise au compositeur québécois André Prévost pour sa "contribution éminente à l'essor de la vie musicale canadienne"; à Helmut Kallmann, directeur de la musique à la Bibliothèque nationale du Canada; et à la chanteuse Phyllis Mailing.

C'est le sculpteur québécois Charles

Daudelin qui a créé, en bronze, la Médaille du Conseil canadien de la musique.

Le réseau français de Radio-Canada a mérité le prix pour la meilleure émission radiophonique d'un interprète canadien (il s'agit d'un récital de la violoncelliste Gisela Depkat), réalisée par Jean-Yves Contant dans le cadre de la série *Récital FM*. Radio-Canada partage également les honneurs avec le réseau anglais pour la meilleure émission radiophonique de jazz avec *Jazz en liberté* réalisé par André F. Hébert, pour son émission sur l'Ensemble Roger Simard.

Dans le domaine du disque, la compagnie Airedale de Montréal a mérité une mention spéciale, dans la catégorie d'orchestre, pour son enregistrement de l'ensemble des Petits violons, produit par François et Jean Cousineau

(directeur des Petits violons) et Michel Lachance.

Un prix spécial du Conseil canadien de la musique a été remis à Floyd Chalmers, éditeur de Toronto et généreux mécène, pour son appui et ses encouragements notables à la musique au Canada. Le compositeur Murray Schafer a été nommé "Compositeur de l'année 1976", pour ses nombreuses réalisations.

A cette occasion, le président du Conseil canadien de la musique et secrétaire d'État du Canada, M. John Roberts, a souligné que les nouveaux prix avaient été créés pour stimuler l'intérêt des Canadiens envers les musiciens et ceux qui les soutiennent. Le ministre a dit espérer que la création des prix pour les médias encouragera les secteurs privé et public à améliorer davantage la qualité de leur production musicale.

Un événement d'envergure: La visite du Ballet de Changhai

Le remarquable et étonnant Ballet de Changhai (épellation française de Shanghai) de la République de Chine est arrivé au Canada au début de mai pour y présenter trois spectacles de ses oeuvres les plus célèbres: *La fille aux cheveux blancs*, un ballet révolutionnaire moderne, et *Variétés - Musique et danse*, un montage d'extraits des plus grands ballets de Changhai.

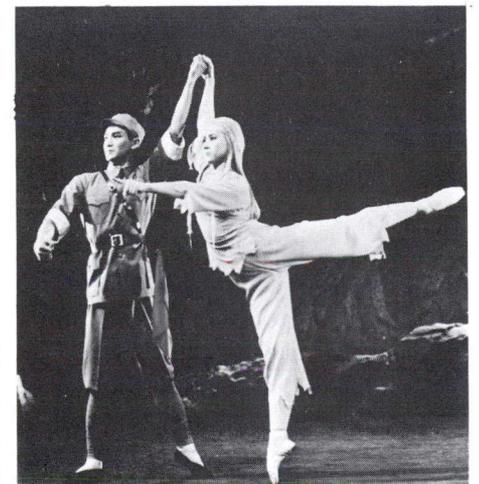
Les 150 membres de la compagnie effectuent pour la première fois une tournée du monde occidental: leur programme comprend 20 représentations en France et 20 au Canada. La première nord-américaine a eu lieu le 5 mai au *Queen Elisabeth Theatre* de Vancouver. Le Ballet de Changhai s'est ensuite rendu à Ottawa, à la mi-mai pour enfin être à l'affiche dans trois autres villes canadiennes: Montréal, Toronto et Hamilton en fin de mai et début de juin. C'est dire qu'environ 60 000 Canadiens auront eu l'occasion de voir à l'oeuvre la plus célèbre troupe de danse chinoise.

Organisée par l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada, la tournée du Ballet de Changhai constitue le premier jalon d'une série d'échanges culturels amorcés par la visite du premier ministre Trudeau en Chine, en 1973, et au cours de laquelle il fut décidé d'élargir et d'approfondir les relations bilatérales entre la Chine et le Canada.

De plus, la venue au Canada du Ballet de Changhai est l'événement culturel le plus important à se produire entre les deux pays depuis l'établissement de relations diplomatiques en 1970.

Au cours des douze derniers mois, les deux pays ont procédé à plus de vingt échanges de visites dans les domaines de l'éducation, de la science, de la médecine, du commerce, de la technologie, des sports, de la photographie, des arts d'interprétation, de la radio-diffusion et de l'artisanat.

Le *Canadian Brass* d'Hamilton a récemment fait une tournée en Chine, et l'Orchestre symphonique de Toronto s'y rendra l'an prochain.



Une femme survit à un arrêt du coeur de quatre heures

La Presse canadienne rapporte qu'une jeune femme de Winnipeg (Man.), âgée de 20 ans, dont le coeur avait cessé de battre durant près de quatre heures a survécu à ce que l'on croit être le cas d'arrêt du coeur le plus prolongé jamais enregistré.

Trouvée inconsciente dans la rue, sans manteau, à 36°C sous zéro, Jean Jawbone avait une température de 26,3°C, soit environ 11 degrés au-dessous de la normale. On l'a transportée au *Winnipeg Health Science Center*, où un médecin résidant, le Dr Brian Pickering a déclaré que les symptômes – absence de battement du coeur, pouls et respiration faibles, pupilles dilatées – ne laissaient “aucun espoir de survie”.

Sept médecins, 19 infirmières et plusieurs infirmiers lui ont administré sans succès la respiration artificielle et des massages cardiaques externes. Finalement on a utilisé une technique rare appelée dialyse péritonéale, qui consiste à injecter une solution chaude dans la cavité abdominale. Lorsque la température du corps a commencé à s'élever, un choc électrique administré avec un défibrillateur a permis au coeur de reprendre un rythme régulier.

Le docteur Gerald Bristow, directeur du service des urgences du Centre, a déclaré que le cas de cette jeune femme dépasse de loin en prodige celui d'Edward Milligan, âgé de 16 ans, qui avait été réanimé à ce même centre après avoir été cliniquement mort durant deux heures. Le jeune garçon s'était évanoui et avait souffert d'hypothermie – abaissement de la température du corps – au cours d'une randonnée en raquettes.

Le docteur Bristow, qui avait soigné le jeune Milligan, a précisé que la technique de réanimation utilisée dans le cas de Mlle Kawbone s'inspirait des études médicales qu'il avait faites dans le cas de Milligan.

Le docteur a déclaré, au cours d'une entrevue, que ces deux cas devraient encourager les médecins à poursuivre leurs efforts de réanimation en dépit des signes de mort clinique.

Au cours d'une entrevue accordée à la presse, Mlle Jawbone a déclaré qu'elle n'avait aucun souvenir de l'incident, sinon qu'elle était allée boire dans un bar la veille au soir.

Il est absolument essentiel, avant que le coeur puisse se remettre à battre, de faire monter la température du corps. L'équipe médicale s'y était cependant attachée sans succès pendant près de deux heures, en couvrant la patiente de couvertures chauffantes et de serviettes chaudes, et en lui injectant des solutions salines chaudes dans l'estomac au moyen d'un tube.

Le docteur Bristow a alors suggéré la dialyse péritonéale, qui avait été utilisée avec succès au Kentucky (É.-U.), en 1968, pour réanimer une jeune fille qui avait perdu conscience et se trouvait en état d'hypothermie à la suite d'une dose excessive de barbituriques.

Le docteur Bristow a ajouté qu'on avait utilisé, pour faire un lavage d'estomac, un cathéter qui, “par le plus grand des hasards” avait également contribué à élever la température du corps de la jeune fille. “On n'a enregistré aucun autre cas semblable depuis”, affirme le docteur Bristow, “mais il m'a semblé que ce pouvait être une bonne façon de la réchauffer.” La plupart des hôpitaux disposent du matériel nécessaire ou sont en mesure de le réunir.

Un cathéter inséré dans la cavité abdominale a permis d'y injecter la solution chaude. Entre la deuxième et la troisième heure du processus de réanimation, la température de la patiente est montée de cinq degrés et, après trois heures et demie, elle était assez élevée pour que l'on puisse utiliser le défibrillateur. Le docteur Bristow affirme que si toutes les techniques utilisées ont concouru à réchauffer le corps de Mlle Jawbone, c'est sans doute à la dialyse péritonéale que l'on doit le succès de l'ensemble du traitement. On croit que Mlle Jawbone a été privée d'oxygène durant une période de 15 à 30 minutes, mais son cerveau ne semble nullement en avoir souffert, l'abaissement de la température de son corps ayant ralenti son métabolisme et réduit ses besoins en oxygène.

■ Le cinquième volume publié par le Dictionnaire biographique du Canada vient de paraître. Ce volume porte le numéro IX et il couvre les années 1861 à 1870. Quelque 311 personnes y ont collaboré et on y retrouve 524 biographies de personnages reliées à l'histoire du Canada.

Une collection de précieux souvenirs

Cherchez-vous la liste des immigrants que tel paquebot italien a amenés au Canada? Une bible de famille ukrainienne? Un numéro du *Canadian Hungarian News* datant les années 30? Adressez-vous alors aux Archives ethniques nationales; elles constituent une mine de renseignements et de souvenirs sur les groupes ethnoculturels du Canada. D'année en année, des centaines d'historiens, de généalogistes et de chercheurs passent au crible les millions de pages que conservent les Archives; ils peuvent ainsi consulter des documents qui vont de 1500 à 1977.

Rien à voir avec l'image traditionnelle des vieux registres poussiéreux et moisis – paradis des toiles d'araignées – que seuls consultent parfois quelques dévots historiens. Au contraire, ce sont des témoignages de la vie quotidienne: correspondance familiale, journaux intimes, bibles de famille, albums de croquis, tableaux, photos, films et enregistrements sonores.

Découverte intéressante

Encore tout récemment, les Archives ethniques nationales se sont révélées d'un grand secours pour le cinéaste canadien Brian Nolan. En faisant des recherches pour un documentaire sur les camps d'internement des Japonais au Canada, M. Nolan a découvert près de 5 000 pi de pellicule d'un film passionnant et unique sur la vie des Japonais dans l'ouest du Canada, entre 1932 et 1950.

“C'est pratiquement le seul qui existe sur la vie des Japonais pendant cette période, explique M. Nolan, et bien qu'il s'agisse d'un film d'amateur, il est d'une telle qualité qu'il défie toute critique. Il s'agit là d'un trésor.”

Ce film, quoique assez vieux, est parvenu aux Archives en excellente condition; toutefois, ce n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi il existe aux Archives une section spéciale de conservation et de restauration; elle s'efforce d'assurer la préservation des documents pour les générations futures.

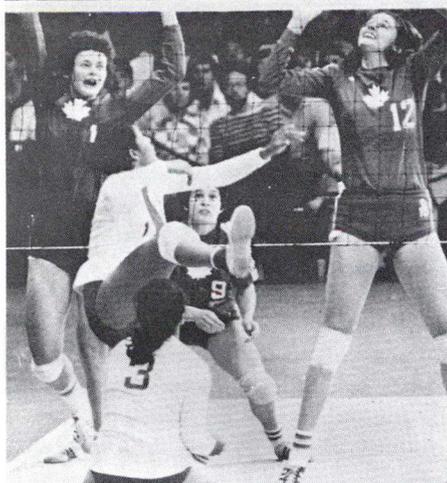
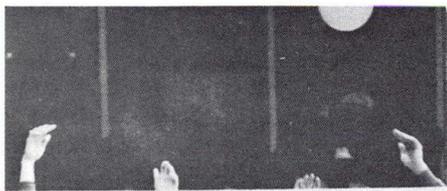
L'équipe du service de référence répond aux lettres qui lui sont adressées. De plus, une partie de la collection, microfilmée, peut être empruntée par les chercheurs, par l'entremise des bibliothèques de tout le Canada.

Le film des Jeux olympiques est terminé; il jouira d'une distribution internationale

Le film officiel des Jeux de la XXI^e Olympiade de Montréal (1976) produit par l'Office national du film du Canada et intitulé *Jeux de la XXI^e Olympiade* vient d'être terminé.

Le film a été réalisé par Jean-Claude Labrecque en collaboration avec Jean Beaudin, Marcel Carrière, Georges Dufaux; le producteur exécutif en est Jacques Bobet.

Oeuvre collective et pourtant film d'auteur, *Jeux de la XXI^e Olympiade* fait appel à la technique du cinéma direct. Ainsi, c'est la dimension humaine des Jeux qui prédomine; comme l'a déclaré son réalisateur c'est un



film à "hauteur d'homme".

"A la fois mémoire et testament des Jeux olympiques, le film sur la XXI^e olympiade ne se présente pas comme un simple reportage. Il reflète la culture du pays hôte, le Canada; il fait connaître et apprécier à sa juste valeur les hauts faits des Jeux et la réalisation qui en a faite la ville de Montréal; il met en relief les valeurs du sport amateur et la fraternité humaine qui sont les raisons d'être des Jeux olympiques." — (J.-P. Tadros, *Le Devoir*)

Détails techniques

Tourné à l'origine en 16 mm couleur, le film possède également une version en 35 mm avec son stéréophonique en français et en anglais. D'une durée de



deux heures, il fut tourné dans très exactement deux semaines (sans possibilité de reprise); il a demandé la mise sur pied d'une équipe importante: elle s'est chiffrée à 168 personnes dont trois réalisateurs-associés, 31 cameramen, 26 ingénieurs du son et 17 régisseurs. Neuf groupes furent formés pour travailler sur les quelque 30 sites olympiques répartis à Montréal, Kingston et Bromont, et ainsi occuper les 128 positions de camera réservées à l'équipe du film officiel sur les aires de compétition.

Jeux de la XXI^e Olympiade a été présenté en première à Montréal le 21

avril, puis le jour suivant au Marché international des programmes de télévision, à Cannes, en présence de M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France. Il sera télédiffusé simultanément sur les réseaux français et anglais de Radio-Canada, suivi de visionnements publics à travers le pays durant l'été; enfin, le film olympique fera l'objet d'une distribution internationale par le biais des télévisions étrangères, et d'une exploitation en salles commerciales qui sont autant de moyens de rejoindre les plus vastes auditoires possibles, tant au Canada qu'à l'étranger.



Les relations entre... (suite de la p. 2)

vernements des États et des provinces accordent une importance croissante à la qualité de l'air et de l'eau dont disposent leurs citoyens. Ils s'unissent pour trouver des solutions lorsque des facteurs de pollution viennent contre-carrer les efforts déployés par l'autre partie pour protéger l'environnement. Nos nombreux succès dans ce domaine sont dus, en grande partie, aux travaux de la Commission mixte internationale, organisme de consultation et de réglementation composé d'un nombre égal de Canadiens et d'Américains. On ne saurait trop apprécier la contribution que cette commission apporte à nos relations en matière d'environnement depuis qu'elle fut établie par un traité il y a près de 70 ans. Par exemple, nous croyons que l'ouvrage d'irrigation de la Garrison dans le Dakota-Nord constituait une menace pour nos eaux. Le gouvernement des États-Unis, cependant, nous a assurés que tel ne serait pas le cas. Comme vous le savez, le président a recommandé l'arrêt de la construction des éléments du projet qui menaceraient l'environnement canadien.

La non-prolifération nucléaire

...J'aimerais ici m'arrêter brièvement sur un secteur auquel le Canada attache beaucoup d'importance, celui de la non-prolifération nucléaire. En tant que premier fournisseur mondial d'uranium, le Canada a franchi une étape décisive, en décembre de l'an dernier, lorsqu'il a posé, comme condition d'approvisionnement, l'adhésion au Traité sur la non-prolifération, ou un engagement aussi ferme de non-prolifération, et l'acceptation de garanties à l'ensemble des activités nucléaires de pays importateurs. Par ces nouvelles exigences, le

Canada s'est hissé à l'avant-garde des exportateurs nucléaires. Il n'est pas toujours facile d'être à l'avant-garde, et nos exigences ont soulevé une vive opposition chez certains de nos partenaires éventuels en matière de coopération nucléaire. Néanmoins, la prévention de la dissémination des armes atomiques justifie entièrement, à mon avis, les mesures que nous avons prises à cet égard. Tous les objectifs de notre politique ne pourront toutefois être atteints que si d'autres fournisseurs d'uranium, d'équipement et de technologie nucléaires adoptent une position semblable à la nôtre. C'est pourquoi je me réjouis de la déclaration faite par le président Carter, le 7 avril dernier, et souscrit entièrement aux principes de non-prolifération qu'elle véhicule.

Le Canada, les États-Unis et d'autres pays exportateurs se concertent pour coordonner les exigences dont ils assortissent les transferts de techniques et de matières nucléaires. Je suis d'ailleurs encouragé par l'attitude comparable qu'ont adoptée face à la non-prolifération le Canada, les États-Unis et l'Australie en tant que principaux exportateurs d'uranium. J'accorde aussi beaucoup d'importance aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, chargée de veiller à l'application de garanties satisfaisantes dans les États non nucléaires. L'Agence accomplit un travail vital dans la poursuite des objectifs de la non-prolifération et continuera, à ce titre, à bénéficier de l'appui du Canada. Rares sont les secteurs où la coopération canado-américaine peut être plus utile que dans la lutte contre la prolifération mondiale de la technologie nucléaire à des fins non pacifiques.

La priorité aux bonnes relations

L'essentiel du message que je veux vous livrer aujourd'hui est que le gouvernement du Canada accorde la plus haute priorité au maintien de bonnes relations avec les États-Unis. Notre but est de bâtir avec vous sur les bases déjà établies, de multiplier et d'enrichir nos communications à tous les niveaux, de préserver la confiance qui nous unit et de montrer à un monde où les valeurs démocratiques sont menacées... que nous pouvons, en tant que sociétés ouvertes, offrir à nos peuples une qualité de vie fondée sur les valeurs les plus chères de la civilisation.

Nouvelles brèves

- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé qu'il offrira des emplois à près de 6 300 étudiants au cours de l'été qui vient. Dans la cadre du Programme des Affaires du Nord, les emplois offerts aux étudiants indiens, inuit et métis toucheront surtout les activités répondant aux besoins des localités des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, du Nouveau-Québec et du Labrador.
- La société du Canadien-Pacifique a annoncé l'achat d'une très grande compagnie américaine, la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway*. La transaction a été de 6,5 millions \$. Les convois de cette compagnie transportent surtout du minerai brut, du fer et de l'acier.
- Un certificat a été délivré par l'Office national de l'énergie à la *Trans-Canada Pipelines Limited* pour autoriser la construction d'environ 30 milles de pipeline. Les installations, qui serviront au transport d'une quantité additionnelle de 16,4 milliards de pi³ de gaz destinée surtout aux marchés du Québec, comprendront 17,5 milles de canalisations en Saskatchewan, et 12,1 milles au nord de Toronto sur son pipeline qui dessert Montréal. Les coûts de construction seront de l'ordre de 14,76 millions de dollars.
- Une filiale de la compagnie *Aluminium Alcan* construira à Saint-Augustin (près de Québec), au coût de 5 millions \$, une usine pour la fabrication de câbles qui serviront dans le développement hydro-électrique de la région de la baie James.
- Un premier hôtel, de la Société des hôtels Méridien, filiale d'Air France, vient d'être inauguré officiellement à Montréal. Il fait partie du Complexe Desjardins, au centre-ville, près de la Place des Arts; on y compte 616 chambres, des bars, une discothèque etc.
- Le pavillon international de l'humour à Terre des Hommes 1977 consacrera son exposition à la bande dessinée canadienne.
- Le premier ministre a annoncé récemment la nomination de M. Harold Renouf à la présidence de la Commission anti-inflation en remplacement de M. Jean-Luc Pepin. M. Renouf est membre de cette Commission depuis octobre 1975.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.